

Christophe GUYOT-SIONNEST

56 rue d'Erevan D112

92130 Issy les Moulineaux

SIRET 40161659400016

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

cgs.conseil@gmail.com 0667399676 site web www.conseil-cac.com

SAS
SIREN
adresse
Ville

ATTN : Monsieur

A Issy les Moulineaux, le 1^{er} février 2023

LETTRE DE MISSION

Monsieur,

A la suite de nos différents contacts, je vous confirme ma proposition de commissaire aux comptes aux avantages particuliers de la SAS

Ma mission a pour effet :

D'apprécier les avantages particuliers accordés à certaines actions de la société SAS ,
D'établir à cet effet le rapport prévu par les dispositions des Articles L. 228-15, L.225-147 et R.225-136 du Code de Commerce.

Identification des associés

Monsieur Monsieur

Société bénéficiaire : SAS

Rappel des objectifs de la mission

Vérifier la légalité des avantages particuliers au regard du principe d'égalité des associés (affectio societatis)

3. Modalités de notre intervention

– Intervenants

Christophe GUYOT-SIONNEST, Commissaire aux apports, supervisera la mission de commissariat aux apports. A titre indicatif, il sera assisté éventuellement d'un chef de mission, pour effectuer l'ensemble des travaux d'audit.

– Modalités de l'exécution de nos contrôles

Notre mission se déroulera selon les axes suivants :

- Prise de connaissance générale des entités ;
- Recherche d'informations juridiques de base ;
- Examen des documents de base concernant l'opération ;
- Contacts éventuels avec les conseils extérieurs ;
- Contrôle de la légalité des avantages particuliers

Rédaction du rapport de commissariat aux comptes sur les avantages particuliers..

Nous soulignons par ailleurs que notre mission de commissaire implique certaines vérifications spécifiques ou travaux spécifiques. A ce titre, nous comptons sur l'entière coopération de votre personnel afin qu'il mette à notre disposition l'ensemble des documents juridiques, comptables et autres informations nécessaires à notre mission.

– Période d'interventions et délais

Les journées d'interventions sont à déterminer en fonction de nos plannings.

Lettre d'affirmation

Au terme de nos travaux, nous pourrions être amenés à demander à la direction de votre société, une lettre rappelant le contenu des déclarations importantes qui auront été faites.

Honoraires

Nos honoraires sont en fonction du temps passé, du niveau de responsabilité et de la qualification professionnelle des collaborateurs affectés à la mission.

Compte tenu des diligences et obligations professionnelles qui nous obligent, nos honoraires sont basés sur un taux horaire de 200 Euros HT, frais et débours en sus.

Nous évaluons le budget de temps à 5 heures soit un budget total de 1000€HT.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente en marquant votre accord sur ses termes accompagné d'un virement ou d'un chèque de 1200€ à la signature de la lettre de mission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

(Merci d'indiquer la mention « Bon pour accord »)

SAS

Président

Christophe Guyot-Sionnest 0667399676

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Versailles

cgs.conseil@gmail.com www.conseil-cac.com

ANNEXE A LA LETTRE DE MISSION

Liste des documents à nous communiquer :

Projet juridique de création d'actions de préférence de la SAS ;
Statuts KBIS .